



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Janvier 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

07/01/2014

Date d'affichage

16/01/2014

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	11

Délibération n° 2014-1-1

Objet :

**Demande d'exonération
de la taxe foncière pour le
terrain de golf**

L'an deux mille quatorze

Le lundi treize janvier

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, LE MEUR FONTON Catherine.

Etait absent et excusé : KERENEUR Yvon (donne procuration à CLECH François)

Secrétaire de Séance : CLECH François.

DEMANDE D'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE POUR LE TERRAIN DE GOLF

Par courrier en date du 2 Janvier 2014, Monsieur Le Marquis de Boisgelin sollicite le Conseil Municipal pour une exonération partielle de 75 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties au titre de 2014 pour le terrain de golf.

Un amendement au budget de l'Etat 2014 a été voté le 15 novembre dernier par les députés afin que la base de calcul de la taxe foncière appliquée aux terrains de golf soit établie sur le foncier non bâti à compter du 1^{er} Janvier 2015. Un sous amendement a également été adopté de la même manière afin de traiter l'exercice 2014. Cette solution transitoire prévoit que les Conseils Municipaux puissent accorder par délibération une exonération de la taxe foncière calculée sur le bâti à hauteur de 50% ou 75%, sur demandes des clubs de golf.

L'amendement précise que cette perte de recettes pour les communes sera compensée par la majoration de la dotation globale de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde l'exonération de la taxe foncière calculée sur le bâti à hauteur de 75 % pour le terrain de golf de Boisgelin pour l'année 2014.

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Séance du 13 Janvier 2014

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
07/01/2014

Date d'affichage
16/01/2014

Nombre de conseillers
En exercice 11
Présents 10
Votants 11

Délibération n° 2014-1-2

Objet :
**Renouvellement d'un
contrat CAE**

L'an deux mille quatorze

Le lundi treize janvier

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, LE MEUR FONTON Catherine.

Etait absent et excusé : KERENEUR Yvon (donne procuration à CLECH François)

Secrétaire de Séance : CLECH François.

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT CAE

Le Conseil Municipal avait autorisé la signature du Contrat d'Accompagnement à l'Emploi de Mme Jocelyne FOUASSIER pour 6 mois à compter du 17 septembre 2013 pour la cantine municipale et la garderie.

Le contrat arrive donc à échéance le 16 Mars 2014. Comme le stipule le code du travail, le contrat d'accompagnement dans l'emploi peut être renouvelé dans la limite de 24 mois. Le contrat de Mme FOUASSIER peut donc être renouvelé pour 6 mois (1^{er} contrat : le 17 septembre 2012).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à demander le renouvellement le contrat de Mme FOUASSIER pour 6 mois.

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Janvier 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

07/01/2014

Date d'affichage

16/01/2014

Nombre de conseillers

En exercice 11

Présents 10

Votants 11

L'an deux mille quatorze

Le lundi treize janvier

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, LE MEUR FONTON Catherine.

Était absent et excusé : KERENEUR Yvon (donne procuration à CLECH François)

Secrétaire de Séance : CLECH François.

CHARGES LIEES A L'ENTRETIEN DE LA STATION D'EPURATION

Suite au transfert de la compétence assainissement vers la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo, les travaux d'entretien effectués à la station d'épuration par les services techniques sont à facturer à la CCPG.

Pour l'année 2013, le nombre d'heures d'entretien réalisées par les services techniques de la commune s'élève à 301 heures. Le salaire moyen horaire du personnel technique est de 15,22 €uros (charges comprises), soit un coût total de 4 581,22 €uros pour 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la facturation à la CCPG de 301 heures à 15,22 €, soit 4 581,22 €uros pour l'année 2013

Le Maire
Yvon LE PUT